



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 1^{er} JUIN 2021

COMPTE-RENDU

Étaient présents : Monsieur Pascal BOUGAULT

Mesdames Anny THUILLIER, Catherine MASSONS, Roselyne MULLER, Nicole THOIRAIN et Kélène SAILLARD ;

Messieurs Daniel THOIRAIN, Luc RAUDIN, Rémi GAY et Alain PLOIX ;

Excusé : Monsieur Gautier LABESSE,

- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 4 Mai 2021.

- Délibération 09 : Délibération pour le syndicat intercommunal de transports scolaires :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur la demande de sortie du syndicat de transports scolaires de Chaource par la commune de Lignières suite à la fermeture de son école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Prend note de l'information évoquée par le Maire,
- Indique que le syndicat de transports scolaires de Chaource ne versera aucune compensation financière à la Commune de Lignières,
- Autorise la sortie de la Commune de Lignières du syndicat de transports scolaires de Chaource.

- Délibération 10 : Convention d'étude de faisabilité de l'extension et rénovation du marché couvert.

Le Conseil Municipal souhaite rénover et agrandir la salle du marché couvert pour en faire une salle polyvalente. Pour ce faire, le CDHU (Conseil Développement Habitat Urbanisme) propose de réaliser gratuitement une étude de faisabilité intégrant toutes les normes actuelles (toilettes et accès handicapés, mode de chauffage...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention avec le CDHU et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce projet.

Retrouvez toutes les informations de notre commune sur le site internet :

www.leslogesmargueron.e-monsite.com

- Étude et décision sur les devis relatifs à la remise en état de la toiture de la mairie

Deux devis ont été présentés, celui de la SARL BOUTEILLER-PAVENT a été retenu.

- Organisation des élections régionales et départementales

Afin de pouvoir respecter au mieux les réglementations sanitaires, le lieu de vote sera déplacé à la salle du marché couvert située au 27bis rue des Charmes de l'Orme.

Les bureaux de vote seront tenus par créneaux de 2h, de 8h à 18h.

Les personnes volontaires pour tenir les bureaux de vote seront les bienvenues et peuvent se faire connaître en Mairie, auprès du Maire et des adjoints.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté permanent contre le bruit a été rédigé. Cet arrêté sera transmis à tous les habitants, à la préfecture, à la gendarmerie et sera affiché à la salle du marché couvert ainsi qu'au panneau d'affichage.
- Au vu de l'assouplissement des mesures sanitaires, Monsieur le Maire propose d'organiser cette année le concours de pêche. La commission des fêtes se réunira pour s'occuper de l'organisation épaulée de M. Michel MULLER.
- Les peintures du stop et du passage piétons situées au carrefour en face du Lycée de Croigny vont être rafraichies.
- Les travaux prévus dans le Chemin de Laury et le Chemin Bourbon (gravillonnage) vont avoir lieu le mardi 8 juin en fonction de la météo.

Le Maire,

Pascal BOUGAULT



Retrouvez toutes les informations de notre commune sur le site internet :

www.leslogesmargueron.e-monsite.com